

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2004

LE QUATORZE JANVIER 2004, LE CONSEIL MUNICIPAL DE VETHEUIL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS :Mme HERPIN-POULENAT, M. CHAMBRION, Mlle BARBIER, M. CHOFFE, Adjoints, Mme SAINT-DENIS, M. HELLOT, M.RAGUENEAU, Mme PAGE, M.PAILLAT, M.COTILLON, Mme RUBIN-GENEVRAY, M. GARDIE, Mlle ANDRIEU.

ABSENT EXCUSES : M. LELEU, M.AMEDRO.

PROCURATIONS : M. LELEU donne procuration à Mme HERPIN-POULENAT.

SECRETAIRE : Mademoiselle BARBIER

date de convocation : 03/01/2004

Nombre de conseillers

en exercice : 15

date d'affichage : 03/01/2004

Présents : 13

Votants : 14

Le procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité et signé.
En début de séance, Madame le Maire propose d'inverser l'ordre du jour et de commencer par le sujet de la fresque place de la Mairie.

1 - FRESQUE

Melle Andrieu explique au Conseil municipal, qu'après différentes recherches, il a été retenu l'artiste peintre Croqueur Couleurs spécialisé dans ce genre d'ouvrage. L'entreprise La Lettre Peinte a été choisie pour effectuer les travaux de préparation et de pose de cette fresque. Deux options sont proposées :

Option n°1 :

La Lettre Peinte +Croqueur Couleurs

Total

7298.84 €

Option n°2

La Lettre Peinte + Croqueur Couleurs

Remplacement de l'enseigne " Alimentation Générale "

Total

8090.90 €

Mme le Maire suspend la séance de Conseil afin de donner la parole à Mme Fossé, Présidente de l'association " Les Amis de Vétheuil ", qui subventionne pour un montant de 6000 € la restauration de la fresque, sous deux conditions :

- M.Bruneau devra assortir son accord verbal de reproduction de son œuvre d'un écrit.
- Croqueur Couleurs devra s'engager par écrit sur la durée dans le temps de son travail.

Le débat s'engage entre les conseillers et la Présidente de l'association.

Mme le Maire reprend la séance de Conseil et demande à celui-ci de se prononcer sur les options proposées.

Option n°1 : 2 pour

Option n°2 : 12 pour

L'option 2 est donc retenue à la majorité des conseillers, sachant que les négociations se poursuivront entre l'artiste et l'association quant à la durée de vie de son travail. Le conseil sera informé de la suite de ce dossier lors d'un prochain conseil.

2 - BARRIERES DES BORDS DE SEINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2004

Il est rappelé aux membres de l'assemblée que suite à la délibération 2003-25 du Conseil municipal du 10/05/2003, qui adoptait la fermeture des Bords de Seine, des devis concernant des barrières ont été demandés à deux entreprises :

Devis O.N.F. :

Fournitures de barrières en bois	3950.00 HT
Pose de l'ensemble des barrières	5350.00 HT
Total	9300.00 HT

Devis DOUBLET

Fournitures de barrières métalliques	4736.00 HT
Doublet n'assure pas la pose	

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de rejeter le devis Doublet, en raison du prix élevé et du type de barrières (métal) proposé et d'accepter celui de l'O.N.F.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour l'achat et la pose de ces barrières.

3 - EMPLOI JEUNE

Mme le Maire fait part de la demande de l'emploi jeune de la commune qui souhaite bénéficier d'une formation d'auxiliaire puéricultrice.

Cette formation obligerait l'emploi jeune à quitter son emploi actuel pendant 10 mois.

Il est rappelé que la commune a déjà pris en charge deux formations. (BAFA, CAP à la petite enfance).

Mme le Maire invite les conseillers à donner leur avis sur l'éventuelle possibilité que l'emploi jeune puisse s'absenter de la commune pendant 10 mois avant de prendre sa décision

Pour : 6

Contre : 4

Abstentions : 4

4 - QUESTIONS DIVERSES

4.1 - INFORMATION P.L.U.

Mme le Maire informe le Conseil que le P.L.U. fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif.

4.2 - HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

En raison de stages de formation du personnel administratif, la Mairie est fermée au public le mardi après-midi, jusqu'au mois de juillet, sauf pendant les congés scolaires.

4.3 - ECLAIRAGE PUBLIC

Divers travaux de remise en état de l'éclairage public doivent être faits ; ils seront étalés dans le temps et priorisés selon l'urgence. Dans un premier temps l'entreprise d'électricité Raoult procédera au remplacement de deux cabines d'éclairage public à changer (ruelle du Moulin et Bords de Seine), ainsi qu'à celui de lampes et lampadaires défectueux..

Il est également prévu une révision complète de l'éclairage de l'église.

4.4 - MUR DE LA PROPRIETE DE M.LOEZ

La Cellule d'Ouvrage d'Arts de la DDE doit se rendre sur place afin de définir les dispositions à prendre.

4.5 - CHEMIN DES NOUES

Des entreprises construisant une maison chemin des Noues ont fortement dégradé le chemin et ses accotements ; le maire de la commune de Saint-Martin-la-Garenne a également fait part de son mécontentement sur l'état du Chemin des Vignes (prolongement du chemin des Noues dans sa partie

Yvelinoise) consécutif à ces mêmes travaux. Un courrier sera adressé au propriétaire en cause afin qu'il fasse cesser ces désordres et procéder à la remise en état des lieux.

4.6 - FACTURE D'EAU

Il apparaît que le dernier montant très élevé de la facture d'eau de la Mairie (objet de précédentes séances de conseil) est erroné suite à une erreur de relevé du compteur lors du passage de la Lyonnaise des Eaux.